

N° 0427/FCD/DG

Dossier suivi par Jérôme Martin

© 01.79.86.34.85 - ☐ j.martin@lafederationdefense.fr

NOTE

Objet : nouveaux modèles de statuts et règlement intérieur pour les clubs affiliés à la FCD.

<u>Pièces jointes</u> : modèles de statuts et règlement intérieur d'un club.

Les assemblées générales fédérales de 2023 et 2024 ont adopté successivement le règlement intérieur et les nouveaux statuts de la Fédération des clubs de la défense (FCD).

Dans le cadre de leur déclinaison au niveau régional, les ligues ont procédé à la refonte de leurs statuts et règlements intérieurs et doivent les faire adopter en assemblée générale au plus tard en 2028.

Pour ce qui concerne le niveau local, la FCD a procédé à une refonte des statuts et règlements intérieurs types des clubs affiliés à la Fédération, afin d'y intégrer des éléments nouveaux ou des précisions et être ainsi en totale conformité avec les documents statutaires fédéraux et la législation en vigueur dans le mouvement sportif français.

Considérant ces nouveaux éléments, dont certains sont obligatoires, il est impérativement demandé aux clubs de mettre à jour au plus tôt leurs statuts et règlements intérieurs, en les adaptant à leur structure et en s'appuyant sur les modèles joints à la présente note. La modification de ces textes devra être entérinée lors d'une assemblée générale extraordinaire qui se tiendra au plus tard en 2028.

Les services de la Fédération sont à la disposition des clubs pour assurer la meilleure mise en œuvre desdites nouvelles mesures (Jérome Martin – Tél. : 01.79.86.34.85 – Courriel : <u>j.martin@lafederationdefense.fr</u>).

Pascal RAVEAU

Directeur général de la Fédération des clubs de la défense

Destinataires: in fine

Destinataires:

- Président(e)s de club/FCD - courriel

Copies à :

- Comité directeur/FCD courriel
- Président(e)s de ligue/FCD courriel
- Présidente du conseil de la fédération/FCD courriel
- Présidente du conseil de l'éthique/FCD courriel
- Directeur général/FCD courriel
- Services/FCD courriel